

# Communiqué de Presse

à l'attention du quotidien l'Avenir

Salzennes, 05 Mars 2021

Les représentants du Collectif Salzennes-Demain s'étonnent des déclarations de Monsieur le député provincial Alexandre dans les colonnes de L'Avenir ce 4 mars 2021. Ces propos visent les dispositions indispensables pour la mobilité liées à la construction de la nouvelle Maison Administrative Provinciale (MAP) dans le quartier de l'ancienne abbaye de Salzennes.

Le Collectif Salzennes-Demain a comme souci principal d'adopter une dynamique citoyenne offrant aux responsables politiques la possibilité de dialoguer avec des citoyens dans un esprit constructif et de respect mutuel. C'est dans cet esprit que les représentants du Collectif s'investissent au sein du comité d'accompagnement de l'édification de la MAP.

Ce comité d'accompagnement a suivi l'évolution du chantier proprement dit d'une part, mais aussi les questions relatives à l'insertion de la MAP dans la vie du quartier d'autre part.

Depuis le début du projet MAP, c'est à ces questions que les représentants du Collectif Salzennes-Demain ont accordé la plus grande attention.

Le Collectif a ainsi été attentif à l'impact de cette implantation sur les riverains, avec de grandes inquiétudes quant à la mobilité au sein du quartier. Ces inquiétudes avaient déjà été notifiées lors de l'enquête publique liée au dépôt de la demande de permis et lors du recours introduit par le Collectif contre le permis accordé par le Fonctionnaire Délégué en date du 30 juillet 2018.

Le permis de construction de la MAP délivré par les instances compétentes étant assorti de dispositions visant ladite mobilité, ces conditions ont donc été accueillies avec un relatif soulagement par le Collectif.

Lors des réunions du comité d'accompagnement de la MAP, les représentants du Collectif ont donc accordé une attention particulière à ces problèmes de mobilité, interrogeant régulièrement les responsables sur l'évolution des aménagements de voirie en projet.

Ces aménagements concernent la gestion de la circulation dans les rues avoisinantes, notamment par l'installation de feux aux carrefours de l'avenue Val Saint-Georges avec la rue H. Blès et la rue de Howen d'une part et d'autre part de la rue Woitrin avec la chaussée de Charleroi. Ces dispositions imposées dans le permis sont complétées par un accord politique entre Province et Ville visant la création d'une voie de circulation reliant la rue Bodart (devant la MAP) à la rue Woitrin via un passage sous la voie de chemin de fer reliant le réseau aux ateliers des Bas Prés. Il devient de plus en plus évident que tous ces aménagements n'auront pas été réalisés lorsque les travaux de construction de la MAP seront terminés et le bâtiment prêt à être mis en service.

Si le chantier proprement dit du nouveau bâtiment n'a effectivement pas été sujet à de grandes inquiétudes dans le chef des représentants du Collectif, qui ont reçu des réponses factuelles satisfaisantes à leurs interrogations, il faut bien constater que les dispositions relatives à la mobilité dans le quartier n'ont pas avancé de façon significative.

Ceci est d'autant moins compréhensible quand on sait que le permis de construction impose ces conditions de mobilité AVANT la mise en fonction de la nouvelle Maison Administrative. Or le permis a été délivré le 30 octobre 2018, soit il y a plus de deux ans.

Le Collectif ne comprendrait pas que la mise en service du nouveau bâtiment soit autorisée avant que les questions de régulation de la circulation aient reçus les réponses requises par le permis de construction. Ceci est impératif pour la qualité de vie des riverains, qui en sera affectée négativement, ainsi que pour les usagers des voiries avoisinantes.

Les responsables politiques mesurent-ils à sa juste valeur l'urgence démocratique actuelle qu'impose le respect des citoyens concernés ?

De plus, le Collectif s'inquiète quant au délai de réalisation de la nouvelle voirie entre la rue Bodart et la rue Woitrin, ce dossier étant toujours à l'instruction entre les mains des responsables de la Province, de la Ville et d'Infrabel, cette dernière étant concernée par le tunnel en projet sous la voie de chemin de fer.

Le Collectif est bien conscient, et il s'est toujours exprimé dans ce sens, que, sans cette nouvelle voirie qui constituera une alternative pour les fonctionnaires provinciaux et, quels que soient les aménagements réalisés dans les voiries existantes, l'engorgement au carrefour des rues Bodart, de l'Abbaye, Henri Blès et des Bosquets sera insupportable pour les riverains ainsi que pour tous les usagers de ce carrefour et des rues avoisinantes aux heures de pointe.

Ajoutons enfin la conviction du Collectif que, en plus des aménagements convenus et annoncés, il aurait fallu prévoir d'élargir la rue Bodart et surtout créer un tunnel à deux voies, plutôt qu'une seule, pour la nouvelle voirie entre la rue Woitrin et la rue Bodart afin de fluidifier le trafic au maximum.

Les responsables provinciaux et communaux sont convaincus du caractère superflu ou inadéquat de ces mesures supplémentaires. Les représentants du Collectif Salzennes-Demain déplorent ce point de vue et plus encore le manque manifeste d'anticipation et de proactivité dans le chef des autorités quant aux aménagements indispensables, imposés et/ou convenus, et annoncés, relatifs à ces problèmes de mobilité.

Pour le Collectif Salzennes-Demain

Jean-Pierre Martin    Joseph Lejeune



Le **Collectif Salzennes-Demain**, fondé début 2016 par les comités de quartier, l'association des commerçants et des habitants, vise à mobiliser toutes les forces vives autour d'une démarche citoyenne participative, collaborative, constructive, axée sur le vivre ensemble en référence au concept de quartier durable.

**Collectif Salzennes-Demain asbl**

Rue du Travail 57 - 5000 Namur

Entreprise 0731.840.650

[info@salzennes-demain.org](mailto:info@salzennes-demain.org) | [www.salzennes-demain.org](http://www.salzennes-demain.org)